

La constitution

Avant d'aborder le sujet, je tiens à signaler une ou deux choses, monsieur l'Orateur, et c'est une tâche dont je m'acquitte très volontiers. Je veux tout d'abord féliciter les coprésidents du comité mixte de la constitution au sein duquel j'ai eu le privilège et la mission de travailler. Je songe en particulier au député de Hochelaga-Maisonneuve qui, tout au long des délibérations, a fait preuve de grande compétence, d'un grand esprit de justice et d'impartialité. Il a été tellement objectif que j'ai pensé, lorsque son tour est venu de prendre la parole à la Chambre, qu'il épouserait certaines des vues que nous lui avons exprimées. Nous avons pu constater que son idée était faite. Une fois libéré des contraintes d'une fonction quasi-judiciaire, il a trouvé le moyen de défendre les vues du gouvernement sur cette mesure. Cela ne m'a pas étonné, mais je tiens à dire officiellement que même si je ne partage pas l'opinion qu'il a exposée après la fin de son mandat de président, avec d'autres, je lui rends hommage pour la façon remarquable dont il a dirigé nos travaux à titre de coprésident du comité.

Je veux aussi complimenter l'un de mes collègues, le député de Provencher (M. Epp). Les députés s'accorderont tous pour dire qu'il s'est comporté au cours de ces délibérations avec dignité, compétence et un esprit de patriotisme auquel nous aspirons tous et que nous pouvons tous comprendre.

Je veux dire aussi que ceux qui à la Chambre et dans le pays soutiennent des opinions opposées sont de bonne foi. Le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a eu le courage de dire le 2 octobre dernier que ce n'était pas tout le monde qui osait se prononcer contre les propositions du premier ministre (M. Trudeau). Il a été prouvé bien des fois au cours des semaines de délibérations que la position fondamentale du très honorable chef de l'opposition était la bonne. Il ne s'est certainement pas trompé au sujet de la réaction des Canadiens.

Le fait que beaucoup de personnes reprochent à leurs représentants de se comporter en politiciens et de se laisser guider par l'esprit de parti jette une note triste sur l'examen d'une nouvelle constitution. Une lettre qui a paru dans le *Globe and Mail* du 24 février 1981 disait ceci:

Pour une bonne part, le débat à la Chambre et ailleurs est imprégné d'esprit de parti et (faussement peut-être dans le cas des interventions plus sincères) donne l'impression de se concentrer sur la primauté des divers paliers de gouvernement plutôt que sur ce que la nouvelle constitution apportera ou non aux Canadiens.

Le citoyen qui a écrit cette lettre a droit à son opinion; je me dois cependant de lui répondre, ainsi qu'à d'autres qui ont écrit dans la même veine pour critiquer tous les partis, que ces délibérations se sont déroulées dans une ambiance hautement sectaire. C'était le gouvernement qui en avait décidé ainsi. Les dés étaient pipés. Le projet a été imposé aux Canadiens unilatéralement au début d'octobre dernier et il ne représentait certainement pas le fruit des 53 années de discussions et de délibérations.

Il incombe aux ministériels libéraux, lesquels prétendent que nous discutons de la question depuis 53 ans, de consulter les archives pour voir de quoi au juste nous avons vraiment discuté pendant 53 années. Ils constateront que le nombre des sujets abordés a été restreint. Il est vrai qu'on a déjà parlé d'une formule d'amendement, mais jusqu'à récemment, nous

n'avions jamais entendu parler de référendum ou d'une charte des droits et d'autres choses de ce genre. On n'avait jamais envisagé la suppression du Sénat qui est le dernier défenseur des provinces. Le schibboleth qui dure depuis 53 ans et auquel il nous faut mettre fin d'ici le 1^{er} juillet n'est justement qu'un schibboleth. J'invite tous les ministériels impartiaux, et ils sont nombreux, à ne pas l'oublier. Je les invite à tenir compte du fait que même si des réunions ont eu lieu, le public n'y a pas participé, jusqu'à ce que notre parti, avec l'aide de certains députés néo-démocrates, ait décidé d'autoriser la télédiffusion et à la radiodiffusion du débat.

La plupart des discussions qui ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les provinces ont été secrètes, de même que les documents, préparatoires ou autres. Il est faux de prétendre que nous discutons de la question depuis 53 ans.

M. LeBlanc: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'étais le secrétaire de presse qui a autorisé la télédiffusion des conférences fédérales-provinciales, à l'époque de M. Pearson, en 1968. Depuis, la plupart des conférences fédérales-provinciales ont été télédiffusées.

M. Fraser: Monsieur l'Orateur, qu'on me permette de répondre au ministre en lui affirmant que certaines parties de ces délibérations ont été rendues publiques.

M. LeBlanc: La plupart d'entre elles l'ont été.

M. Fraser: Certaines des principales parties ne l'étaient pas cependant. Pourquoi discute-t-on tant de ce qui a été accepté et de ce qui ne l'a pas été? La plupart de ces délibérations, ou du moins une bonne partie d'entre elles, n'ont pas été diffusées jusqu'à il y a quelques mois. La plupart des gens ignoraient tout de la formule de Victoria; alors cessons de prétendre que les Canadiens suivent ce débat depuis longtemps.

Examinons un peu l'atmosphère qui régnait quand nous avons commencé à discuter de la résolution. Je le répète, cette discussion s'est déroulée dans une ambiance hautement partisane. Ce qui est merveilleux, c'est que les députés se sont montrés à la hauteur de la tâche et que le débat a été civilisé. N'oublions pas et je dis cela à l'intention du public qui nous observe que l'initiative était hautement partisane.

En premier lieu, il y a eu la clôture à la Chambre des communes. Ce n'est pas la façon idéale de commencer un débat portant sur la manière dont nous devrions améliorer les lois fondamentales qui nous régissent. Au début, la radiodiffusion et la télédiffusion des débats n'avaient pas été permises. Il a fallu, pour renverser cette décision, que les conservateurs et quelques députés néo-démocrates protestent vigoureusement. Le comité n'avait pas le droit de se déplacer. Si les députés du centre du pays voulaient connaître les véritables sentiments des habitants de l'Ouest, pourquoi ne se sont-ils pas rendus sur place? Je me refuse à croire qu'on a cherché sciemment à les empêcher de découvrir la vérité. Ces députés auraient beaucoup appris. Certains d'entre eux n'ont pas encore appris leur leçon.